

DECISION N° 2025/21

Service Juridique : décision de consignation pour un cas de préemption

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment de son article L.213-14,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation d'une partie de ses pouvoirs de décision au Maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Métropolitain du 13 février 2020 et du 3 octobre 2022 instaurant et modifiant le droit de préemption urbain sur le territoire de la métropole et fixant son périmètre,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 4 juillet 2022 donnant délégation au Président pour exercer et déléguer l'exercice du droit de préemption urbain,

Vu la délibération n°DGS02-17122024 du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 donnant délégation de pouvoir au Maire en matière de préemption,

Vu la décision du Président de la Métropole Normandie en date du 21 janvier 2025 donnant délégation à la commune de Grand-Couronne pour l'exercice du droit de préemption sur ce bien immobilier compris dans le périmètre couvert par le droit de préemption urbain,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître BERTOL, Notaire à Deauville (14800), reçue en mairie le 12 novembre 2024 sous le numéro 763192400114, concernant la vente d'un ensemble immobilier bâti d'une superficie de 619 m², cadastré section AH557, 657 et 659, situé 34 rue de Bas à Grand-Couronne dont le propriétaire est la SCI LGA IMMO, moyennant le prix de cent cinq mille euros (105.000 €) commission de douze mille euros (12.000 €) en sus à la charge de l'acquéreur,

Vu l'obstacle au paiement dans la procédure de préemption du terrain sis 34 rue de Bas 76530 GRAND-COURONNE, cadastré en section AH sous les numéros 557, 657 et 659, pour impossibilité de signer l'acte authentique dans le délai de quatre mois,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE – de consigner la somme de cent cinq mille euros (105.000 €) correspondant au prix de vente de cet ensemble immobilier situé 34 rue de Bas à Grand-Couronne (76530) cadastré en section AH sous les numéros 557, 657 et 659 et douze mille euros (12.000 €) correspondant à la commission à la charge de l'acquéreur.

Fait à Grand-Couronne, le 15 mai 2025

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale

